

**D422026**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 17/06/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMES Fabrice – BORREILL Jean Paul – DE LA FUENTE Stéphanie – THILLY Benjamin – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – BEAUD André – ERRE Daniel – FIGUILLEM Liza – SOL Frédéric – LAVINAL Vincent

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

ARPAILLANGE Jacques qui avait donné procuration à Michelle CARBO

LOPERA GELI Marie qui avait donné procuration à Fabrice HOMES

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Jean Paul BORREILL

UHLMANN BOURGON Florence qui avait donné procuration à Stéphanie DE LA FUENTE

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Vincent LAVINAL

MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire

**OBJET : DESIGNATION DES JURES D'ASSISES**

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions des articles 255 à 267 du Code de procédure pénale et à l'arrêté préfectoral relatif à la formation de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises, il appartient au Conseil municipal de procéder publiquement au tirage au sort des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Pour la commune de Saint-Féliu-d'Avall, il convient de procéder au tirage au sort de **six (6) personnes** inscrites sur la liste électorale de la commune.

Le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

À l'issue de ce tirage, les six personnes suivantes ont été désignées :

1. Mme DIAZ Christelle née le 13/07/1979 à Perpignan (66)
2. Mme CABANAT Stéphanie née le 18/11/1974 à Perpignan (66)
3. Mme BAVAY AMBROISE Joanne née le 27/07/1983 à Bastia (2B)
4. Mme HANOL Lorene née le 27/10/1994 à Perpignan (66)
5. M MAYNADIER Patrice né le 30/12/1972 à Perpignan (66)
6. M. GONZALES José né le 29/05/1951 à Carmona (99)

Ces personnes feront l'objet des vérifications prévues par les textes en vigueur avant transmission de la liste aux services préfectoraux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**PREND ACTE** du tirage au sort public effectué conformément aux dispositions du Code de procédure pénale.

**CONSTATE** que les six personnes ci-dessus ont été désignées pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

**DIT** que cette liste sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales dans les délais réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Publication et notification du :

**Le Maire,  
Luc TOMAS.**

